Le taux de détention dépend-il du nombre d'entrées en prison, de la durée des peines ou du taux de criminalité?

par Marcelo F. AEBI* et André KUHN**

Résumé

Sur la base des données du Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale concernant 36 pays européens, les auteurs démontrent d'abord que le taux de criminalité n'est en rien corrélé avec le taux de détention. Ce dernier dépend principalement de la durée globale des peines privatives de liberté sans sursis infligées et, subsidiairement, du nombre global de personnes envoyées en prison. Toutefois, lorsqu'on considère le nombre de personnes envoyées en prison pour chaque type d'infractions et la durée des peines qui leur ont été infligées pour ces infractions, les résultats ne sont pas toujours aussi clairs. Considérant que ces résultats pourraient être biaisés par des problèmes méthodologiques inhérents à une recherche transversale et par les limitations de la base de données disponible, les auteurs suggèrent que l'on étudie à nouveau la question lorsque les données nécessaires seront disponibles.

Summary

On the basis of the data contained in the European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics for 36 European countries, the authors first show that the crime rate is not correlated with the prisoner rate. The later depends principally on the global length of the custodial sanctions imposed and, subsidiary, on the global number of offenders sent to prison. However, when one analyses the number of offenders sent to prison for each type of offences and the length of the sentences imposed for these offences, the results are not such clear. Considering that their results could be biased by some methodological problems inherent to a cross-sectional study and by the limitations of the available database, the authors suggest that this question deserve more research when the necessary data will be available.

1. Introduction

Dans la littérature criminologique récente, l'indicateur principal utilisé afin de mesurer la dimension de la population carcérale est le *taux de détention* (1). Ce taux est obtenu en rapportant le nombre de personnes détenues - à une date donnée ou en moyenne annuelle - au nombre d'habitants. Il donne des indications sur l'effectif et la structure de la population carcérale, soit une image du nombre de personnes qui *sont* en prison à un moment déterminé. Le taux de détention fait donc partie des statistiques pénitentiaires dites de «stock».

Toutefois, l'effectif de la population carcérale résulte de mouvements (d'entrée et de sortie) considérables. Ces derniers sont pris en compte par ce que l'on appelle les statistiques de «flux» (2). Celles-ci se réfèrent à la notion d'entrées en détention plutôt qu'à celle de personnes qui sont en prison. En règle générale, elles indiquent le nombre de personnes entrées en prison dans le courant d'une année.

^{*} Professeur de criminologie à l'Université de Séville (Espagne)

^{**} Professeur de criminologie et de droit pénal à l'Université de Lausanne (Suisse)

Les statistiques pénitentiaires de stock et de flux sont donc deux indicateurs voisins - et souvent confondus - qui recouvrent pourtant des notions très différentes. Afin d'obtenir une vision encore plus dynamique des populations carcérales étudiées, il peut parfois être intéressant de mettre ces deux indicateurs en relation. On doit alors faire intervenir une troisième notion: celle de la durée des peines. On peut en effet considérer que le nombre de personnes qui sont en prison dépend du nombre de personnes qui entrent en détention et de la durée de leurs séjours en prison. En d'autres termes, le stock est une composition du flux et de la durée (3):

$$Stock = f(Flux; Dur\'{e})$$

Relevons qu'aussi bien le flux que la durée sont eux-mêmes tributaires d'autres facteurs. D'une part, ils dépendent de la punitivité du système judiciaire et/ou de la sévérité des juges et, d'autre part, ils dépendent du nombre et du genre d'infractions commises. C'est ainsi que des taux de détention élevés sont souvent considérés comme étant le résultat de taux de criminalité élevés. Toutefois, de nombreux criminologues ont démontré récemment que les taux de détention ne sont que peu influencés par le taux de criminalité, mais dépendent en grande partie des systèmes judiciaires ou politiques tendant à encourager ou, au contraire, à décourager le recours à la prison (4).

Dans ce contexte, la présente recherche s'intéresse à l'influence de trois facteurs sur le taux de détention, à savoir le nombre d'entrées en prison, la durée des peines infligées et le nombre d'infractions commises. Nous tenterons donc de répondre à la question suivante: lequel de ces trois facteurs influencet-il le taux de détention de manière prépondérante? Afin de prendre également en considération l'influence du genre d'infractions commises, ces facteurs seront, dans un premier temps, individualisés par type d'infraction. Pour chaque type d'infraction retenue nous utiliserons dès lors comme indicateurs le nombre d'infractions connus de la police, le nombre de peines infligées sans sursis, ainsi que la durée de ces peines. Les infractions retenues sont les homicides volontaires (y compris les tentatives), les coups et blessures, les viols, les brigandages, les vols, et les infractions en matière de stupéfiants. Signalons à ce propos que notre choix d'infractions est conditionné par les informations disponibles dans la base de données utilisée. Dans un second temps, nous établirons pour chaque facteur un indicateur global qui contient l'ensemble des infractions mentionnées.

2. Les données

Le Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale (Conseil de l'Europe, 1999) (5) fournit des données extrêmement complètes et détaillées sur les populations carcérales, les condamnations, les infractions commises, ainsi que les auteurs de ces infractions dans 36 Etats membres du Conseil de l'Europe (6). Dans le cadre de la présente étude, nous utiliserons ces informations afin de répondre à la question contenue dans le titre.

Pour ce qui est des différents indicateurs utilisés pour opérationnaliser les variables concernées, on peut résumer la situation de la manière suivante:

- Les statistiques de stock sont opérationnalisées par le taux de détention pour 100'000 habitants au 1er septembre 1995 (tableau 4.B.1 du *Recueil*).
- Les statistiques de flux sont opérationnalisées par le nombre de peines privatives de liberté prononcées sans sursis en 1995 (pour 100'000 habitants) pour homicides volontaires (tableau 3.B.4.1), coups et blessures (tableau 3.B.4.3), viols (tableau 3.B.4.4), brigandages (ou «vols avec violence», selon la terminologie utilisée dans le Recueil, tableau 3.B.4.5), vols (tableau 3.B.4.6) et infractions en matière de stupéfiants (tableau 3.B.4.8) (7).
- La durée des peines est opérationnalisée par la durée moyenne exprimée en mois des peines privatives de liberté prononcées sans sursis en 1995 pour les infractions mentionnées ci-dessus (tableaux 3.B.4.1 à 3.B.4.8).
- Le taux de criminalité est opérationnalisé par le nombre d'atteintes connues de la police en 1995 pour les infractions mentionnées ci-dessus (tableaux 1.B.1.1 à 1.B.1.14).

Dans nos analyses, le stock sera donc utilisé comme variable dépendante, alors que le *flux*, la *durée* et le *taux de criminalité* constituent les variables indépendantes. Dans certaines analyses, nous utiliserons également le nombre d'*auteurs* connus de la police pour les infractions considérées (tableaux 1.B.2.1 à 1.B.2.14) en tant que variable indépendante, sans savoir par avance s'il s'agit d'un indicateur de flux, d'un indicateur du taux de criminalité ou d'une variable occupant une position intermédiaire.

Le tableau 4 (en annexe) présente les données du *Recueil* sur lesquelles repose la présente étude. Le lecteur constatera que certains pays n'ont pas fourni les informations pour chacune des variables étudiées. Pour cette raison, nous avons indiqué dans le tableau 3 (en annexe) le nombre de pays inclus dans chaque analyse. Signalons également que, par souci d'authenticité et de précision, nous avons utilisé la base de données originale du *Recueil*.

3. L'analyse des données

Les analyses effectuées sont les suivantes:

- Tests d'adéquation à la distribution normale (Kolmogorov Smirnov avec la correction de Lilliefors pour le niveau de signification);
- Corrélations bivariées (r de Pearson et Rho de Spearman), pour chaque infraction, entre les quatre variables considérées (stock, flux, durée et taux de criminalité);
- Corrélations partielles, pour chaque infraction, du stock avec le flux, du stock avec la durée et du stock avec le taux de criminalité, en contrôlant à chaque fois les autres variables indépendantes;
- Régressions multiples, pour chaque infraction, avec le stock comme variable dépendante.

Dans un premier temps, nous cherchons donc à connaître la distribution de nos variables et les relations simples qui existent entre elles. Par la suite, nous nous inté-

ressons à des techniques d'analyse multivariée qui permettent, d'une part, d'établir le poids de chaque variable indépendante dans l'explication du taux de détention lorsque les autres variables indépendantes sont contrôlées et, d'autre part, de combiner différentes variables indépendantes pour obtenir une meilleure explication de ce taux de détention.

4. Les résultats

Les résultats présentés ici sont exposés de manière progressive, c'est-à-dire en allant des analyses les plus simples aux plus complexes.

- (a) Premièrement, signalons que les variables suivantes ne suivent pas une distribution strictement normale:
- Stock: taux de détention:
- Flux: les peines privatives de liberté sans sursis prononcées pour les homicides, les coups et blessures et les viols;
- Durée: la durée moyennes des peines privatives de liberté sans sursis pour les coups et blessures et les brigandages;
- Taux de criminalité: les taux d'homicides, de coups et blessures, de vols, de brigandages et d'infractions en matière de stupéfiants.

Il s'agit en fait d'un problème typique mais peu souvent évoqué dans la recherche criminologique: la distribution de la délinquance grave au sein de la population générale ne suit pas - heureusement - une distribution normale. Cependant, comme l'a démontré Hindelang (1971), même des entorses assez sévères à la distribution normale n'introduisent pas de biais majeurs dans le coefficient de corrélation de Pearson. Cette absence de normalité n'invalidera donc pas nos analyses ultérieures. Nous avons toutefois préféré utiliser également des tests non-paramétriques pour analyser nos données.

D'autre part, notons que dans la plupart des cas, les variables étudiées s'éloignent de la distribution normale à cause de la présence d'une ou deux valeurs aberrantes (*outliers*). Pour cette raison, nous avons souvent effectué de nouvelles analyses en ne prenant pas en considération ces valeurs. Par exemple, la Russie et la Lituanie, avec des taux de détention de 694 et 356 personnes pour 100'000 habitants, sont bien loin de la médiane européenne de 87 détenus pour 100'000 habitants. Ainsi, lorsqu'on les exclut de l'analyse, la distribution de la variable «taux de détention» s'accorde à la loi normale.

(b) Le tableau 1 présent les principaux résultats des analyses bivariées. Dans la première ligne du tableau, on observe que la corrélation (r de Pearson) entre le taux de détention (soit le stock) et le nombre de personnes condamnées à une peine privative de liberté sans sursis (pour 100'000 habitants) pour homicide (c'est-à-dire le flux) est de .97 (p≤.001). D'autre part, la corrélation entre le stock et la durée moyenne des peines privatives de liberté prononcées sans sursis pour homicide est de -.03 et non-significative. Finalement, la corrélation entre le stock et le taux de criminalité est de .73 (p≤.001) lorsqu'on utilise le

nombre d'homicides connus de la police (pour 100'000 habitants) comme indicateur du taux de criminalité, et de .70 (p≤.001) lorsqu'on utilise le nombre d'auteurs d'homicides connus de la police (pour 100'000 habitants) en tant qu'indicateur de ce taux.

Pour ce qui est des autres infractions, on trouve des corrélations significatives entre le stock et le flux pour les viols, les brigandages et les vols. Pour ces derniers, la corrélation est également significative lorsqu'on considère la durée de la peine comme variable indépendante. La durée des peines est en outre également corrélée de manière significative avec le stock pour les coups et blessures. Finalement, il n'y a pas de corrélation significative en matière de cambriolages et d'infractions contre la législation sur les stupéfiants.

Tableau 1 Principaux résultats de l'analyse bivariée (coefficient de corrélation r de Pearson) entre le nombre de détenus pour 100'000 habitants (stock) d'une part et les indicateurs du flux, de la durée des peines et de la criminalité (pour diverses infractions) d'autre part.

	Flux	Durée	Taux de criminalité			
Infraction	Nombre de personnes condamnées à une peine privative de liberté sans sursis pour 100'000 habitants pour Durée moyenne des peines privatives de liberté prononcées sans sursis pour		Nombre d'infractions connues de la police pour 100'000 habitants pour	Nombre d'auteurs connus de la police pour 100'000 habitants pour		
Homicide	.97 (p ≤ .001)	03 (N.S.)	.73 (p ≤ .001)	.70 (p ≤ .001)		
Coups et blessures	.15 (N.S.)	.94 (p ≤ .001)	18 (N.S.)	16 (N.S.)		
Viol	.93 (p ≤ .001)	.10 (N.S.)	.04 (N.S.)	.32 (N.S.)		
Brigandage	.94 (p ≤ .001)	.51 (N.S.)	10 (N.S.)	.02 (N.S.)		
Vol	.61 (p ≤ .01)	.78 (p ≤ .01)	23 (N.S.)	03 (N.S.)		
Cambriolage	.53 (N.S.)	20 (N.S.)	21 (N.S.)	08 (N.S.)		
Stupéfiants	09 (N.S.)	04 (N.S.)	23 (N.S.)	16 (N.S.)		

N.S.: Non significatif.

- (c) Avant de procéder aux analyses multivariées, nous avons également contrôlé les corrélations bivariées entre les variables indépendantes. Rappelons à ce sujet que des corrélations significatives entre des variables indépendantes (un problème connu sous le nom de multicollinéarité) rendent difficile l'interprétation de l'analyse de régression multiple, puisqu'on ne peut alors pas établir clairement la contribution de chacune de ces variables à l'explication de la variable dépendante (8). Nos analyses font apparaître des problèmes de multicollinéarité entre les variables suivantes:
 - Le flux et le taux d'homicides:
 - Le flux et le nombre d'auteurs d'homicides;

- Le flux et le nombre d'auteurs d'infractions en matière de stupéfiants;
- Le nombre d'infractions et le nombre d'auteurs (pour toutes les infractions retenues).

Ces deux dernières variables étant fortement corrélées pour toutes les infractions, nous considérons que le nombre d'auteurs connus de la police est un second indicateur du taux de criminalité (nombre d'infractions connues de la police). Pour cette raison, nous l'avons inclus dans le tableau 1 mais ne l'avons pas retenu pour les analyses multivariées. Ainsi, il ne reste qu'un seul problème de multicollinéarité. Il s'agit de la corrélation entre le flux et le taux d'homicides, qui s'explique par le fait que l'homicide volontaire est, en règle générale, l'infraction avec le taux d'élucidation le plus élevé, ce qui implique un rapport entre le nombre d'homicides et le nombre de personnes condamnées pour homicide.

(d) L'analyse de régression multiple (voir tableau 3 en annexe) montre que le taux de détention semble être expliqué de manière significative par une variable unique (le flux) dans le cas des homicides (R²=.98) (9), des viols (R2=.91) et des brigandages (R2=.93) (10). À l'inverse, pour les vols, la durée moyenne des peines infligées est la seule variable indépendante significative (R²=.59) (11). Pour ce qui est des infractions en matière de stupéfiants, les corrélations bivariées entre les variables indépendantes et la variable dépendante étant trop faibles, aucun modèle n'est susceptible de donner des résultats satisfaisants. Pour les cambriolages, le nombre extrêmement restreint de pays qui ont fourni des informations pour toutes les variables empêche malheureusement toute analyse.

Finalement, dans le cas des coups et blessures, les trois variables ajoutent une part significative à l'explication du taux de détention:

Tableau 2 Modèle de régression multiple pour les coups et blessures avec le taux de détention (stock) comme variable dépendante

	R²	R² ajusté	β	Sig.
Durée	.908	.893	.953	.000
Flux	.968	.956	.246	.027
Taux de criminalité	.992	.985	- 397	.030

En d'autres termes, le stock semble être principalement lié au flux lorsqu'on analyse les homicides, les viols et les brigandages, alors qu'il est essentiellement lié à la durée des peines privatives de liberté dans les cas de coups et blessures et de vols. Ce constat est d'ailleurs confirmé par les coefficients de corrélation partielle (voir tableau 3 en annexe). C'est ainsi qu'en dehors du cas du vol (où la corrélation, tout en restant forte, devient nonsignificative), l'ampleur de la corrélation entre la variable dépendante (le

stock) et la variable indépendante principale (à savoir le flux pour les homicides, les viols et les brigandages, et la durée des peines pour les coups et blessures et les vols) reste stable lorsqu'on contrôle les autres variables indépendantes (12).

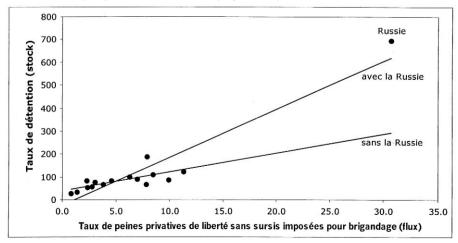
(e) Comme nous l'avons signalé précédemment, certaines variables contiennent des valeurs aberrantes. En particulier, nos résultats semblent être influencés par le taux de détention très élevé de la Russie. Par contre, l'influence du taux de détention de la Lituanie est moins marquée car elle n'a pas fourni d'informations sur le flux et la durée des peines.

En ce qui concerne les analyses bivariées, l'exclusion de la Russie mène à des coefficients de corrélation r de Pearson de .56 (p \le .03) entre le stock et le flux pour les homicides, de .69 (p \le .01) entre le stock et le flux pour les brigandages, et de .74 (p \le .04) entre le stock et la durée des peines infligées sans sursis pour coups et blessures. Les corrélations restantes deviennent non-significatives.

L'analyse de régression multiple montre que le taux de détention semble être expliqué de manière significative par une variable unique (le flux) dans le cas des homicides (R²=.65) et des brigandages (R²=.80). Pour les coups et blessures, la durée moyenne des peines infligées est la seule variable indépendante significative (R²=.47).

Le graphique 1 illustre l'analyse de régression linéaire simple entre le taux de détention et le flux pour les brigandages, tout en prenant en considération la présence (r=.94, p≤.001; Rho=.85, p≤.001) ou l'absence de la Russie (r=.69, p≤.01; Rho=.82, p≤.001) dans l'analyse.

Graphique 1 Régression linéaire entre les taux de détention pour 100'000 habitants (stock) et les taux de peines privatives de liberté pour 100'000 habitants prononcées sans sursis pour des brigandages (flux) en 1995 dans 16 pays européens, avec et sans la Russie.



1/02

5. Commentaires

Conformément à la littérature sur le sujet (13), notre analyse montre que le taux de détention ne semble pas être en relation avec le taux de criminalité. Les corrélations entre ces deux variables sont même, pour la plupart, négatives. Cependant, contrairement à la littérature moderne sur la thématique (14), nos résultats soutiennent que le taux de détention serait principalement lié au nombre de peines privatives de liberté infligées sans sursis (soit le flux) pour des infractions graves, plutôt qu'à leur durée.

Logiquement, il ne semble cependant pas possible que les infractions les plus graves (soit les homicides, les brigandages et les viols), qui sont relativement rares et, en principe, sanctionnées par de longues peines privatives de liberté, influencent le taux de détention davantage par leur nombre que par la durée des peines infligées. En fait, notre analyse semble subir l'emprise de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, signalons que, si nos résultats semblent indiquer que le taux de détention est corrélé au flux (c'est-à-dire au nombre de peines privatives de liberté prononcées sans sursis) pour les infractions engendrant principalement de longues périodes d'incarcération (homicides, viols et brigandages), ils montrent également que le taux de détention est corrélé à la durée des peines pour les infractions dont les sanctions varient grandement d'un Etat à un autre (coups et blessures et vols). De surcroît, la corrélation entre le taux de détention et les peines privatives de liberté prononcées sans sursis est modérée dans le cas du cambriolage, qui occupe une position intermédiaire. Il se peut dès lors que ces différences entre les infractions graves et moins graves soient liées au processus de renouvellement des populations carcérales.

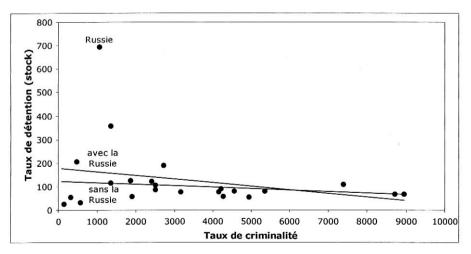
Dans cette perspective, nous avons vu que le stock est une composition du flux et de la durée. Ainsi, le stock d'une année donnée est composé non seulement des personnes qui entrent en prison pendant cette année, mais également de celles qui y sont entrées dans le courant des années précédentes et qui s'y trouvent toujours. Même si les infractions graves sont relativement rares, elles sont le plus souvent sanctionnées par des peines privatives de liberté sans sursis de longue durée. Ainsi, on observe que presque tous les homicides (92%), ainsi que la plupart des viols (78%) et des brigandages (70%) sont sanctionnés par des peines privatives de liberté sans sursis (voir tableau 3 en annexe). En outre, les peines prononcées sont d'une durée relativement longue, la moyenne européenne étant de 99 mois pour les homicides, de 62 mois pour les viols et de 41 mois pour les brigandages (voir tableau 4 en annexe). Par conséquent, les personnes qui commettent des infractions graves restent plus longtemps en détention et sont donc logiquement sur-représentées dans les statistiques de stock et sous-représentées dans les statistiques de flux. Or, en effectuant une étude transversale sur une année telle que la nôtre, on ne peut pas déceler l'effet à long terme de ces cas sur le stock (15).

Finalement, un problème central de notre analyse est d'avoir tenté d'expliquer le taux de détention global par le flux et la durée moyenne des peines privatives de liberté pour chaque infraction. Une telle manière de procéder peut être discutable sur le plan méthodologique, mais les données étant ce qu'elles sont, nous ne connaissons malheureusement pas le taux de détention pour chaque infraction. En effet, le Recueil subdivise les sanctions infligées par type d'infractions, mais ne fournit aucun détail sur la subdivision de la population carcérale

6. Analyse globale

À défaut d'être en mesure d'effectuer des analyses partielles avec le stock de détenus pour chaque infraction comme variable dépendante, nous avons regroupé les données du *Recueil* dans des indicateurs globaux, pour chaque pays, du nombre total d'infractions connues de la police (taux de criminalité), du nombre total de peines de prison prononcées sans sursis (flux) et de la durée moyenne de ces peines. Pour ce faire, nous avons été contraints d'omettre les cas de cambriolages qui sont déjà inclus dans la catégorie générale des vols. Ainsi, ces indicateurs se réfèrent aux infractions suivantes: homicides, coups et blessures, viols, brigandages, vols, ainsi qu'aux infractions en matière de stupéfiants.

Graphique 2 Régression linéaire entre les taux de détention pour 100'000 habitants (stock) et les taux d'infractions connues de la police pour 100'000 habitants (taux de criminalité*) en 1995 dans 23 pays européens, avec et sans la Russie.



^{*} Ce taux comprend les homicides, les coups et blessures, les viols, les brigandages, les vols et les infractions en matière de stupéfiants.

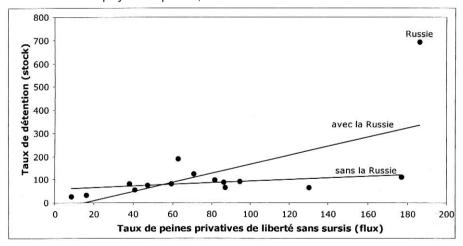
Le problème principal d'une telle manière de procéder est que seuls six Etats (Ecosse, France, Hongrie, Russie, Suède et Suisse) ont apporté des informations suffisamment complètes pour créer les trois indicateurs globaux nécessaires à nos analyses. Ainsi, d'un point de vue méthodologique, il n'est pas approprié d'effectuer des analyses de régression multiple. En revanche, il

est possible de faire des analyses bivariées regroupant les pays pour lesquels nous sommes en possession, en plus du taux de détention, de l'un des trois indicateurs globaux, à savoir: le nombre total d'infractions connues de la police ou taux de criminalité (N=23), le nombre total de peines privatives de liberté prononcées sans sursis ou statistique de flux (N=15) et la durée moyenne de ces peines (N=7).

D'emblée, il est intéressant de relever qu'il n'y a aucune corrélation entre le taux de criminalité et le taux de détention (voir graphique 2). En réalité, la corrélation - non-significative - est même négative (r=-.27; Rho=-.12). On obtient d'ailleurs le même résultat si l'on retire le cas extrême de la Russie de l'analyse (r=-.22; Rho=-.07; N.S.) (16).

La corrélation entre le taux de détention (stock) et le taux global de peines privatives de liberté prononcées sans sursis (flux) est positive et significative (r=.63, p≤.01; Rho=.60, p≤.02). Toutefois, en excluant le cas extrême de la Russie de notre analyse, la corrélation devient beaucoup plus ténue et non significative (r=.37, p=.19; Rho=.50, p=.07). Ces résultats sont illustrés dans le graphique 3.

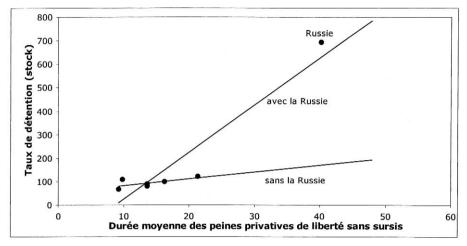
Graphique 3 Régression linéaire entre les taux de détention pour 100'000 habitants (stock) et les taux de peines privatives de liberté prononcées sans sursis pour 100'000 habitants* (flux) en 1995 dans 15 pays européens, avec et sans la Russie.



^{*} Ce taux comprend les peines prononcées dans les cas d'homicides, de coups et blessures, de viols, de brigandages, de vols et d'infractions en matière de stupéfiants.

Finalement, en corrélant le taux de détention avec la durée moyenne des peines privatives de liberté infligées, on obtient une corrélation fortement positive et significative (r=.94, p≤.00; Rho=.75, p≤.05). Cependant, une fois encore, si nous excluons le cas de la Russie de notre analyse, la corrélation devient non significative, même si elle reste forte (r=.64; Rho=.60) et semble donc être nonsignificative uniquement en raison du nombre restreint de pays (six) inclus dans l'analyse (voir graphique 4).

Graphique 4 Régression linéaire entre les taux de détention pour 100'000 habitants et la durée moyenne - exprimée en mois - des peines privatives de liberté prononcées sans sursis* en 1995 dans 7 pays européens, avec et sans la Russie.



^{*} Cet indicateur se réfère à la durée moyenne des peines privatives de liberté prononcées sans sursis dans les cas d'homicides, de coups et blessures, de viols, de brigandages, de vols et d'infractions en matière de stupéfiants.

7. Conclusion

La présente analyse montre premièrement que le taux de détention ne dépend en rien du taux de criminalité. De plus - et en accord avec d'autres études récentes en la matière - le taux de détention dépend davantage de la durée globale des peines infligées que du nombre global de personnes envoyées en prison. La surprise provient du fait que, selon notre analyse, ce dernier résultat semble différer lorsque, au lieu de prendre en considération la durée globale des peines infligées et le nombre global de personnes envoyées en prison, l'on considère les personnes envoyées en prison pour certains types d'infractions et la durée des peines qui leur ont été infligées pour ces infractions.

Il semblerait en effet que, pour les infractions les plus graves (homicides, viols et brigandages), le nombre d'incarcérations (c'est-à-dire le nombre d'entrées en prison) soit un meilleur facteur explicatif du taux de détention que la durée des peines infligées. Lorsque nous sommes en présence d'infractions moins graves (coups et blessures, vols), la durée des peines reste pourtant un facteur explicatif plus pertinent que leur nombre.

A ce sujet, nous avons signalé que la corrélation entre le taux de détention et le taux de personnes envoyées en prison pour des infractions graves semble s'expliquer par le fait que ces personnes restent relativement longtemps en pri-

son et sont donc sur-représentées dans les statistiques de stock et sous-représentées dans les statistiques de flux. En d'autres termes, le pourcentage de personnes condamnées pour des infractions graves est bien plus élevé parmi les personnes qui sont en prison (stock) que parmi les personnes envoyées annuellement en prison (flux), ce qui introduit une distorsion qui ne peut pas être évitée dans le cadre d'une analyse transversale comme la nôtre. En outre, la corrélation en question est également influencée par le fait que, parmi les pays européens, on trouve des différences importantes en ce qui concerne les taux de personnes envoyées en prison pour des infractions graves (flux), tandis que les différences en ce qui concerne la durée des peines de prison infligées sans sursis pour ces infractions ne sont de loin pas aussi conséquentes. Finalement, on pourrait objecter que le nombre de pays ayant fourni toutes les informations nécessaires pour être pris en considération dans nos analyses est parfois trop restreint, ce qui introduit un biais méthodologique supplémentaire.

Malgré cela, il est intéressant de se poser la question de l'interprétation du résultat qui ne s'accorde pas aux explications courantes du taux de détention, et ceci notamment du point de vue des solutions pratiques pour réduire ce taux. A ce propos, notons que s'il existe une corrélation entre le nombre de personnes envoyées en prison (pour des infractions graves) et le taux de détention, ceci ne fait que confirmer le bon sens qui indique que la solution idéale pour ne pas avoir des personnes en prison serait de ne pas les envoyer en prison. Or, cette solution reste utopique dans la mesure où la commission d'un certain nombre de délits et la répression des plus graves d'entre eux par des peines privatives de liberté semblent inhérentes à nos sociétés.

Néanmoins, si l'objectif est de réduire la population carcérale, il est également possible de l'atteindre en diminuant la durée des peines de prison prononcées sans sursis ou en libérant les détenus plus tôt dans l'exécution de leur peine (17). En effet, même avec des taux de délinquance et de personnes envoyées en prison stables, si la tendance à appliquer des peines plus courtes se maintient à travers le temps, le nombre de personnes détenues aura tendance à diminuer parce qu'il y aura parmi elles une proportion moins importante de personnes purgeant de longues peines. Or, nous avons vu que c'est justement cette proportion qui semble expliquer en grande partie la corrélation existant entre le taux de détention et le nombre de personnes envoyées en prison pour des infractions graves.

Cependant, le fait qu'un pays arrive à réduire sa population carcérale n'a que peu d'influence sur une analyse comparative transversale telle que la nôtre. Imaginons, par exemple, que la Russie applique une amnistie qui lui permettrait de réduire de moitié son taux de détention, passant de 694 à 350 personnes détenues pour 100'000 habitants. Malgré cela, elle continuerait à être - avec la Lituanie - à la tête des pays européens en ce qui concerne le nombre de détenus et les corrélations que nous avons passées en revue ne souffriraient pas de modifications majeures (r=.93 au lieu de r=.94 pour les données du graphique 1, r=-.29 au lieu de r=-.27 pour celles du graphique 2, r=.65 au lieu de r=.63 pour celles du graphique 3, et r=.95 au lieu de r=.94 pour celles du graphique

4). Pourtant, à l'intérieur du pays, on ressentirait immédiatement les effets positifs d'une réduction de la population carcérale, parmi lesquels on peut notamment citer la diminution des coûts liés à l'exécution des peines et l'amélioration des conditions de vie des détenus et des conditions de travail du personnel chargé de les encadrer.

Ceci est dû aux différences qui existent entre une recherche comparative transversale telle que la nôtre et une recherche longitudinale à l'intérieur d'un seul pays, ce qui nous ramène également à la nuance entre «expliquer» et «influencer». Le fait que, au niveau européen, le flux pour les brigandages soit un bon indicateur du stock de population carcérale d'un pays ne veut pas dire qu'il en soit la cause. Par contre, on pourra simplement affirmer qu'en connaissant le flux, il est possible de faire une estimation raisonnable du stock. Le flux explique bien le stock, mais la seule solution pratique pour influencer ce dernier est de travailler sur la durée des peines.

Finalement, signalons encore qu'il serait intéressant de faire de nouvelles analyses en distinguant entre les différents types d'infractions. Pour ce faire, il serait nécessaire de connaître les taux de détenus selon l'infraction commise et de déterminer, pour chaque infraction, laquelle des deux variables indépendantes - flux ou durée - explique le mieux le taux de détention. Malheureusement, cela n'a pas été possible sur la base des données du Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale.

Annexes

		Co	orrélations	bivariées	Analyses multivariées					
Infraction	Variable indépendante	N	r de Pearson	r de Pearson Rho de Spearman N Comélations de l'ordre de zéro¹ (r de Pearson)		Corrélations partielles (r de Peatson) en controlant:	Modèle de regression multiple (R² ajusté)	Pourcentage de peines privatives de liberté sans sursis ²		
Homicide	Flux	17	.97**	.69**	9	.99**	Durée et Taux de criminalité: .99** Durée: .99** Taux de criminalité: .94** (N=17)	Une variable (Flux) R ² =.98	92%	
Viol	Flux	16	.93**	.46	8	.96**	Durée et Taux de criminalité: .97** Durée: .96** Taux de criminalité: .93** (N=13)	Une variable (Flux) R ² =.91	78%	
Brigan- dage	Flux	16	.94**	.85**	9	.97**	Durée et Taux de criminalité: .96** Durée: .96** Taux de criminalité: .95** (N=13)	Une variable (Flux) R ² =.93	70%	
Cambrio- lage	Flux	9	.53	.48	4	.77	Durée et Taux de criminalité: N.D. Durée: .77 Taux de criminalité: .18 (N=9)	N.D.	39%	
Coups et blessures	Durée	9	.94**	.75*	8	.95**	Flux et Taux de criminalité: .99** Flux: .98** Taux de criminalité: .96** (N=9)	Les trois variables ³ R ² =.99	26%	
Vol	Durée	10	.78**	.57	9	.80**	Flux et Taux de criminalité: .65 Flux: .74* Taux de criminalité: .74* (N=10)	Une variable (Durée) R ² =.59	27%	
	Flux	16	09	06	8	18	Durée et Taux de criminalité: .20 Durée :16 (N=9) Taux de criminalité: .06 (N=15)			
Stupéfiants	Durée	10	04	.47	8	09	Flux et Taux de criminalité:03 Flux:10 (N=9) Taux de criminalité:08 (N=9)	N.D.	37%	
	Taux de criminalité	23	23	27	8	35	Flux et Durée:35 Flux:19 (N=15) Durée:36 (N=9)			

N.D.: Non disponible.

- ** p ≤ .01
- * p ≤ .05
- Zero order correlation: Il s'agit de la corrélation simple (bivariée) entre les deux variables étudiées, sans contrôler les autres variables indépendantes. Les différences avec la corrélation bivariée inclue dans la quatrième colonne du tableau s'expliquent par les différences de taille (N) des échantillons utilisés.
- 2. Calculé à partir des données des tableaux 3.B.3.1, 3.B.3.4 et 3.B.3.5 du Recueil.
- 3. Si le modèle ne contient que la durée en tant que variable indépendante, on obtient R²=.89
- 4. Le tableau 3 présente une synthèse des résultats obtenus. Par exemple, dans le cas des homicides on voit que la variable indépendante la plus fortement corrélée avec le taux de détention est le flux. Avec un échantillon de 17 pays, cette corrélation est de .97 selon le coefficient de corrélation r de Pearson et de .69 d'après le Rho de Spearman. Dans les deux cas, la corrélation est significative (p≤ .01). En ce qui concerne les analyses multivariées, on voit tout d'abord que l'échantillon comprend 9 pays. Ceci s'explique par le fait que certains pays n'ont pas fourni d'informations pour toutes les variables étudiées, à savoir le taux de détention en tant que variable dépendante, ainsi que le flux, la durée et le taux de criminalité en tant que variables indépendantes. Pour les neuf pays considérés, la corrélation bivariée est de .99 (r de Pearson) et elle reste significative. En principe, il n'y a donc pas de grandes divergences entre l'échantillon de 17 pays et le sous-échantillon de 9 pays. On trouve ensuite les coefficients de corrélation partielle (r de Pearson). A ce niveau, on remarque que, lorsqu'on contrôle la durée et le taux de criminalité, la corrélation entre le taux de

détention et le flux est de .99 (p≤.01). On retrouve le même résultat en ne contrôlant que la durée. Finalement, lorsqu'on ne contrôle que le taux de criminalité, le coefficient de corrélation est de .94 (p≤.01). Dans ce dernier cas, la taille de l'échantillon est de 17, ce qui signifie que 17 pays ont fourni des informations sur le taux de détention, le flux et le taux de criminalité (*a contrario*, ceci implique que c'est au niveau de la durée des peines que certains pays n'ont pas fourni des informations, comme on peut le constater dans le tableau 4). Ensuite, on trouve le modèle de régression multiple qui s'ajuste le mieux à nos données. Dans le cas des homicides, ce modèle ne contient qu'une variable (le flux) et le coefficient de détermination multiple (R² ajusté) est de .98. Pour terminer, la dernière colonne du tableau permet de voir que, pour les homicides, 92% des peines prononcées sont des peines privatives de liberté sans sursis.

Tableau 4 Base de données (1/3)

0	Taux de détention	Peines	privatives de		rononcées s nts) en 1995		(taux pour 1	000'000
Pays	au 1.9.95 = Stock	Homicide	Coups et blessures	Viol	Brigan- dage	Vol	Cambrio- lage	Stupé- fiants
Albanie		9.3	6.1	1.2		30.5		
Autriche	76	0.9	8.6	0.9	3.1	21.1	8.6	12.4
Belgique	76	300	200				**	
Bulgarie	126	2.7					220	
Croatie	•••	2.6	1.7	0.4	1.5	11.0		1.4
Chypre	26	0.0	1.6	0.0	0.8	2.5	6.3	3.5
République Tchèque	188	1.3	3.1	1.1	7.9	49.0	***	0.6
Danemark	66	0.6	45.8	0.9	7.8	58.9	27.7	16.4
Estonie	1000	12.3	***		***	***	•••	0.3
Finlande	59		***					
France	90	1.2	13.3	2.0	7.0	52.7	***	18.4
Allemagne	81	1.2	3.6	1.0	4.6	19.1	8.7	8.5
Grèce	•••	0.7	21.0	0.3	1.5	19.8	####	11.6
Hongrie	122	2.6	6.6	1.8	11.3	48.1	700	0.5
Irlande	59	200	***					
Italie	87	1.3	4.2	1.7	9.9	40.4		28.7
Lettonie	•••	6.8	9.3	2.2	12.7	59.8		2.0
Lituanie	356	•••		***				
Luxembourg	115					110	***	
Malte	52							
Moldova								
Pavs-Bas	***	***	***	***				
Norvège	56	0.7		0.7	2.8	48.5	32.9	23.2
Pologne		1.5	2.1	1.7	11.1	6.6	30.9	0.3
Portugal	***	2.6	1.9	1.0	10.8	29.5		14.7
Roumanie	206							
Russie	694	12.1	21.0	6.1	30.7	106.2		10.1
Slovénie	33	1.6	1.4	1.1	1.4	9.6	5.4	1.1
Espagne	102							
Suède	66	1.3	29.3	1.4	3.8	36.3		 14.9
Suisse	81	1.0	2.1	0.7	2.3	26.9		26.4
L.E.R.Y. Macédoine	54	0.4	8.9	1.2	2.4	23.9	28.5	3.8
Turquie	90				2.4			1.00,000
Royaume-Uni:	30		•••	***	***	***	***	
Angleterre et Galles	99	0.8	14.2	1.0	6.3	49.0	26.0	10.2
Irlande du Nord	106					45.0		
Écosse	110	2.3	33.5	0.6	8.5	118.2	38.3	13.9
Moyenne	121	2.8	11.4	1.3	7.1	39.4	21.3	10.1
Médiane	87	1.3	6.6	1.0	6.3	33.4	26.9	10.1
Ecart-type	132	3.5	12.2	1.2	6.6	29.1	12.6	8.8

Source : Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale.

Tableau 4 Base de données (2/3)

Pays	Durée moyenne (en mois) des peines privatives de liberté prononcées sans sursis d 1995									
	Homicide	Coups et blessures	Viol	Brigan- dage	Vol	Cambrio- lage	Stupé fiants			
Albanie		•••			1000					
Autriche		•••	(555)	•••	•••					
Belgique		•••	***	***		2000				
Bulgarie	114		***			•••	155			
Croatie		3****			***	(1000)				
Chypre	3004	13	000	52	3	9	12			
République Tchèque										
Danemark	***	****	***	***	***					
Estonie	94	1444					8			
Finlande				***	***					
France	128	7	110	21	6		18			
Allemagne				121		922				
Grèce -		***		ii		***				
Hongrie	95	20	47	40	12		42			
Irlande										
Italie				•••		2010				
Lettonie	84	50	66	78	37		28			
Lituanie										
Luxembourg		•••		***		***				
Malte		***								
Moldova						***				
Pays-Bas										
Norvège	110		34	28	20	9	 53			
Pologne						155	100			
Portugal	115	 18	 71	 55	 29		53			
Roumanie	144	27	71 70	47	20	•••	50			
Russie	89	53	63	52	30	***	20			
Russie Slovénie						•••				
	***					•••				
Espagne		 5				•••				
Suède	76		30	23	5	300	16			
Suisse	98	15	44	28	5	***	17			
L.E.R.Y. Macédoine		***	***	***	***	***				
Turquie	***		***							
Royaume-Uni:					2					
Angleterre et Galles	68	15	78	38	9	12	28			
Irlande du Nord		***	***	222			•••			
Écosse	77	10	71	35	5	6	20			
Moyenne *	99	21	62	41	15	9	28			
Médiane	95	15	66	39	11	9	20			
Ecart-type	22	16	23	16	12	2	. 16			

Source : Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale.

Tableau 4 Base de données (3/3)

Pays	Infractions connues de la police (taux pour 100'000 habitants) en 1995 = Taux de criminalité									
	Homicide	Coups et blessures	Viol	Brigan- dage	Vol	Cambrio- lage	Stupé fiants			
Albanie	15.8	29	3.0	8	30	26	11			
Autriche	2.3	400	7.1	26	2591	648	144			
Belgique	3.9	449	11.3	123	3257	1853	30			
Bulgarie	8.9	14	7.5	70	1755	840				
Croatie	8.6	24	1.7	10	624	333	20			
Chypre	2.0	18	2.3	3	106	137	2			
République Tchèque	2.7	78	7.0	39	2588	969	1:			
Danemark	3.9	165	8.4	39	8448	2035	290			
Estonie	20.6	28	6.9	211	1988	1394				
Finlande	10.2	434	8.7	43	3590	1890	17			
France	4.7	129	12.3	136	3797	747	13:			
Allemagne	4.8	371	7.6	78	4713	838	194			
Grèce	2.7	65	2.2	15	706	403	28			
Hongrie	5.1	102	4.1	26	2268	799				
Irlande	1.3	16	5.3	181	1598	865	108			
Italie	5.0	38	1.7	50	2352	373	67			
Lettonie	11.2	39	6.3	36	984	441	1			
Lituanie	13.7	8	5.5	78	1138		109			
Luxembourg	13.2	292	8.8	62	794	516	187			
Malte	2.2	20	1.3	59	1756	490				
Moldova	9.0	13	5.2	66	512	302	12			
Pays-Bas	19.3	181	9.1	102	5684	3058	22			
Norvège	2.2	216	8.5	22	4195	1925	507			
Pologne	3.5	48	6.1	52	548	790	13			
Portugal		350	5.4	145	1403	507	65			
Roumanie	6.5	6	6.5	18	452		2			
Russie	21.4	42	8.4	25	923	323	54			
Slovénie	5.0	24	6.2	17	511	288	23			
Espagne	2.5	23		2						
Suède	9.3	616	19.3	65	7693	1615	323			
Suisse	2.3	52	4.2	46	3882	934	585			
L.E.R.Y. Macédoine	4.0	28	2.7	7	286	461	8			
Turquie	4.7	29	1.1	3	96					
Royaume-Uni:										
Angleterre et Galles	2.7	393	9.6	132	7133	2395				
Irlande du Nord	3.7	269	16.1	96	2035	1025	89			
Écosse	15.0	1030	7.9	104	5747	1451	484			
Moyenne	7.3	168	6.7	63	2462	959	125			
Médiane	4.8	50	6.5	50	1756	795	59			
Ecart-type	5.7	221	4.0	52	2275	726	161			

Source : Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale.

Note : Rappelons que, par souci d'authenticité, nous avons utilisé la base de données originale du Recueil qui contient tous les décimaux qui ne peuvent pas être inclus dans ce tableau.

Références

- Aebi M. F., Barclay G., Jehle J.-M., Killias M., European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics: Key findings, Strasbourg: Council of Europe, 2000.
- Ashworth A., Sentencing and Penal Policy, Londres: Weidenfeld and Nicolson, 1983.
- Bachman R., Paternoster R., Statistical Methods for Criminology and Criminal Justice, New-York: McGraw-Hill, 1997.
- Barré M.-D., Tournier P., La mesure du temps carcéral, Revue de science criminelle, 2, pp. 379-387, 1990.
- Bottomley A. K., Pease K., Crime and Punishment: Interpreting the Data, Philadelphia: Open University Press, 1986.
- Conseil de l'Europe, Bulletin d'information pénitentiaire, 1983-1991; Bulletin d'information pénologique, 1992-1998; Base de données «S.PACE», 2000, Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe, Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale, Strasbourg: Directorate General I, Legal Affairs, PC-S-ST (99) 8 DEF, 1999.
- Conseil de l'Europe, Le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale: Recommandation n° R (99) 22 et rapport, Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe, 2000.
- Dodge Y., Analyse de régression appliquée, Paris: Dunod, 1999.
- **Fitzmaurice C., Pease K.**, Prison Sentences and Population: A Comparison of some European Countries, Justice of the Peace 146 (38), pp. 575-579, September 18, 1982.
- **Hindelang M. J.**, The Effects of Normality Violations on the Interpretation of Correlation Coefficients, *Journal of Research in Crime and Delinquency* 8 (2), pp. 156-164, 1971.
- Killias M., Ueberfüllte Gefängnisse was nun? Zur aktuellen Bedeutung der Forschungen über Gefangenenraten, in: J. Schuh (Ed), Aktuelle Probleme des Straf- und Massnahmenvollzugs, pp. 83-114, Grüsch: Rüegger, 1987.
- Killias M., Précis de criminologie, Bern: Staempfli, 1991 (2ème édition: 2001, à paraître).
- Killias M., Rau W., The European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics: A New Tool in Assessing Crime and Policy Issues in Comparative and Empirical Perspective, *European Journal on Criminal Policy and Research* 8 (1), pp. 3-12, 2000.
- Kuhn A., Punitivité, politique criminelle et surpeuplement carcéral ou comment réduire la population carcérale, Berne: Haupt, 1993.
- Kuhn A., What can we do about prison overcrowding?, European Journal on Criminal Policy and Research, 2 (4), pp. 101-106, 1994.
- Kuhn A., L'évolution des taux de détention en Europe, Revue internationale de criminologie et de police technique, 48 (4), pp. 427-452, 1995.
- Kuhn A., Détenus: Combien? Pourquoi? Que faire?, Berne: Haupt, 2000.
- Landreville P., La surpopulation des prisons: Quelques considérations à partir de la situation canadienne, *Déviance et Société*, 12 (3), pp. 291-296, 1988.
- **Landreville P.**, Prison Overpopulation and Strategies for Decarceration, *Revue canadienne de criminologie*, 37 (1), pp. 39-60, 1995.
- Mauer M., Americans Behind Bars: The International Use of Incarceration, 1992-1993, Washington, D.C.: Sentencing Project, 1994.
- Mauer M., Americans Behind Bars: U.S. and International Use of Incarceration, 1995, Washington, D.C.: Sentencing Project, 1997.
- Morris N., Deinstitutionalization of Correctional Measures, in: *Crime and Crime Control: Past, Present, and Future*, pp. 339-350, Seoul: Korean Institute of Criminology, 1991.
- Pease K., Sampson M., Doing Time and Making Time, The Howard Journal of Penology & Crime Prevention, 16 (2), pp. 59-64, 1977.
- Robert P., Tournier P., Prisons d'Europe, Projet n° 222, 1990.
- Snacken S., Beyens K., Sentencing and prison overcrowding, European Journal on Criminal Policy and Research, 2 (1), pp. 84-99, 1994.
- Tonry M., Why Are U.S. Incarceration Rates So High?, Overcrowded Times, 10 (3), pp. 1, 8-16, 1999.

- **Törnudd P.**, *Fifteen Years of Decreasing Prisoner Rates in Finland*, Helsinki: National Research Institute of Legal Policy, 1993.
- **Tournier P.**, Les populations carcérales en Occident, in: *L'État du Monde 1987-1988*; *Annuaire économique et géopolitique mondial*, pp. 543-548, Paris: Éditions la découverte, 1987.
- **Tournier P.**, The custodial crisis in Europe Inflated prison populations and possible alternatives, *European Journal on Criminal Policy and Research*, 2 (4), pp. 89-100, 1994.
- **Tournier P.**, Detention stocks, flows and durations: Modes of turnover of prison populations in Europe, in: HEUNI (éd.), *Prison Population in Europe and in North America: Problems and Solutions*, Helsinki: Ministry of Justice, pp. 67-91, Department of Prison Administration, 1997.
- **Tubex H.**, Snacken S., L'évolution des longues peines.. Aperçu international et analyse des causes, *Déviance et Société*, 19 (2), pp. 103-126, 1995.
- Young W., Influences Upon the Use of Imprisonment: A Review of the Literature, *The Howard Journal of Criminal Justice*, 25 (2), pp. 125-136, 1986.
- Young W., Brown M., Cross-national Comparisons of Imprisonment, in: M. Tonry (éd.), *Crime and Justice: A Review of Research*, vol. 17, pp. 1-49, Chicago: The University of Chicago Press, 1993.

Notes

- 1 Egalement appelé «taux de détenus», il se décline en nombre de détenus pour 100'000 habitants. En anglais, on utilise souvent le terme de «incarceration rate», mais cette expression se réfère aussi bien au nombre de personnes qui sont en détention qu'à celles qui entrent en prison. A ce propos, voir le Bulletin d'information pénologique (anciennement Bulletin d'information pénitentiaire) publié par le Conseil de l'Europe.
- 2 Sur la nuance entre le «flux» et le «stock», voir également Killias (1991) p. 481 et Kuhn (2000) pp. 11ss.
- 3 Pour davantage de précisions à ce sujet, voir Tournier (1997).
- 4 C'est ainsi que les auteurs d'une enquête portant sur la relation entre les taux de criminalité et les taux de détention de six nations industrialisées (Allemagne de l'Ouest, Angleterre et Pays de Galles, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suède) arrivent à la conclusion que seulement une petite partie des différences dans les populations carcérales de ces pays, ainsi que des variations dans la population carcérale à l'intérieur de chacun de ces pays, semblent être liées aux taux de criminalité [«only a small measure of the differences in prison populations between one jurisdiction and another or the changes in prison populations within particular jurisdictions seem to be related to crime rates»] (Young et Brown, 1993, p. 33). Dans le même sens, voir également Morris (1991) p. 343, Killias (1991) p. 66 et Tonry (1999) pp. 8-10.
- 5 Publié également en anglais sous le titre European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics (Strasbourg: Conseil de l'Europe, 1999).
- 6 Pour une présentation du Recueil, voir Aebi et al. (2000) et Killias et Rau (2000).
- 7 Les données concernant les peines privatives de liberté prononcées sans sursis (tableaux 3.B.4.1 à 3.B.4.8 du Recueil) étant exprimées en nombres absolus, les taux pour 100'000 habitants ont été calculés en utilisant les données démographiques du tableau IA du Recueil. Les données bulgares et françaises concernant les peines privatives de liberté prononcées sans sursis et la durée moyenne des peines (tableaux 3.B.4.1 à 3.B.4.8) se réfèrent à l'année 1996. Pour ces deux pays, nous utiliserons donc les taux de détention de 1996 (tableau 4.B.1), les taux de criminalité de 1996 (tableaux 1.B.1.1 à 1.B.1.14) ainsi que les données démographiques de 1996 (tableau IA).
- 8 Pour des détails sur les techniques statistiques utilisées dans nos analyses, voir, par exemple, Bachman et Paternoster (1997) ch. 14-16 et Dodge (1999).
- 9 Par R² nous entendons le coefficient de détermination R² ajusté.
- 10 Le fait que les deux autres variables indépendantes ne jouent aucun rôle dans l'explication de la variable dépendante est confirmé par les R² obtenus lorsqu'on les inclut de force dans le modèle: R²=.98 pour les homicides, R²=.90 pour les viols et R²=.96 pour les brigandages.

1/02

- 11 En forçant les deux autres variables dans le modèle, on obtient R²=.62.
- 12 Le coefficient de corrélation partielle permet de mesurer la corrélation entre une variable indépendante donnée et la variable dépendante lorsque l'effet linéaire d'une autre variable indépendante est maintenu constant ou éliminé (Bachman et Paternoster, 1997, p. 502).
- 13 Voir, par exemple, Young et Brown (1993) p. 33, Mauer (1994) p. 10, Mauer (1997) p. 19, Törnudd (1993) p. 27: «Crime rates rise and fall according to laws and dynamics of their own and sanction policies develop and change according dynamics of their own: these two systems have not very much to do with each other», ainsi que Tonry (1999) p. 13: «Historians have long known that crime rates rise and fall over extended periods for reasons that have little to do with crime control policies».
- 14 Voir, par exemple, Pease et Sampson (1977) p. 59, Fitzmaurice et Pease (1982) p. 576, Ashworth (1983) p. 335, Young (1986) p. 126, Bottomley et Pease (1986) p. 96, Killias (1987), Tournier (1987) p. 548, Landreville (1988) p. 296, Barré et Tournier (1990), Robert et Tournier (1990) p. 87, Killias (1991) p. 66, Morris (1991) p. 101, Kuhn (1993) pp. 40ss., Young et Brown (1993) pp. 17 et 44, Kuhn (1994) p. 102, Tournier (1994) p. 98, Snacken et Beyens (1994) pp. 88ss., Kuhn (1995) p. 443, Landreville (1995), Tubex et Snacken (1995) p.109, Conseil de l'Europe (2000) et Kuhn (2000) p. 22 et 95ss.
- 15 Par exemple, en Suisse, depuis plus de quinze ans, les peines de six mois et moins représentent environ 85% des peines privatives de liberté prononcées sans sursis (flux), mais ne représentent que 25% environ de la population carcérale (stock), celle-ci étant composée pour 75% de détenus purgeant une peine de plus de six mois (Kuhn, 2000, p. 96). Malheureusement, nous ne disposons pas d'informations aussi détaillées pour les autres pays inclus dans nos analyses. Néanmoins, on peut relever qu'il existe d'importantes différences d'un pays à l'autre en ce qui concerne le taux de personnes envoyées en prison pour des infractions graves (flux), alors que les variations concernant la durée des peines de prison infligées sans sursis pour ces infractions ne sont de loin pas aussi importantes. Ce fait mis en évidence par les écarts-types des variables en question (voir tableau 4 en annexe) implique qu'à long terme les différences dans le pourcentage de personnes condamnées pour des infractions graves (et sanctionnées par des longues peines) parmi le total de détenus de chaque pays dépendent davantage du nombre de personnes condamnées que de la durée des peines qui leur ont été infligées. Par conséquent, il est logique que le taux de détention soit corrélé de manière plus marquée avec le taux de personnes envoyées en prison pour ce genre d'infractions qu'avec la durée de leurs peines.
- 16 Si l'on considère le taux de criminels enregistrés comme variable indépendante, les résultats sont très similaires: r=-.10; Rho=.04 (N.S.) avec la Russie et r=-.10; Rho=.05 (N.S.) sans la Russie.
- 17 A ce sujet, l'exemple de la Finlande est éloquent (voir Kuhn, 2000, p. 67-73).